



Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usse

Révision allégée n°2

Par délibération n°CC 19/2026 du 13 janvier 2026, la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) a prescrit la révision allégée n°2 du PLU intercommunal du Val des Usse portant sur la création d'un secteur Nm à effet de gestion de stockage temporaire de matériaux, au sein des règlements écrit et graphique du PLUi sur la commune de Frangy et les modalités de concertation.

**La mise à disposition au public est effective depuis le 27 janvier 2026.
Elle se terminera le 10 mars 2026 à midi.**

Les modalités de concertation restent les mêmes.

26 février 2026

